



RÈGLEMENTS RCA19210002 ET RCA17210005-2

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

QUE lors de la séance ordinaire tenue le mardi 7 mai 2019, le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté les règlements suivants

Règlement RCA19210002

Règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de Verdun

Règlement RCA17210005-2

Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (RCA17210005)

QUE lesdits règlements entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

QUE copie desdits règlements est déposée au secrétariat de l'arrondissement de Verdun situé au 4555 rue de Verdun, bureau 104, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

Fait à Montréal, arrondissement de Verdun
ce 15 mai 2019

La secrétaire d'arrondissement par intérim,
Diane Garand

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse www.ville.montreal.qc.ca/verdun